



SOUTENIR LA PARENTALITÉ AU QUOTIDIEN

MISPAQ - 14 heures



Objectif de formation :

À l'issue de la formation, la.le stagiaire sera capable de cerner les enjeux de la parentalité, afin de soutenir les familles dans leur rôle auprès de l'enfant

(Pas de prérequis)

Savoirs :

- Les mutations de la structure familiale et leurs différents modes de vie
- Les processus de parentalité
- Les principales fonctions parentales et leurs rôles dans le développement de l'enfant
- La charte de soutien à la parentalité – Arrêté du 9 mars 2022 portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité
- La complémentarité des rôles du professionnel et des familles
- Les outils et les valeurs fondamentales d'accompagnement à la parentalité

Savoirs-faire :

- Analyser le poids des représentations en jeu dans la parentalité et dans les relations entre professionnel·les et familles
- Mettre en lien ses orientations éducatives et pédagogiques avec les huit principes de la charte de soutien à la parentalité
- Adapter ses pratiques professionnelles au regard des facteurs favorables à la valorisation des compétences parentales
- Orienter, si nécessaire, les familles vers les lieux et les professionnel·les adéquats

Savoir-être :

- Faire preuve d'ouverture
- Être bienveillant
- Être valorisant
- Faire preuve d'empathie
- Faire preuve d'humilité





SOUTENIR LA PARENTALITÉ AU QUOTIDIEN

Depuis 2009, Kestumdis accompagne les familles et les professionnel·les de la petite enfance avec une approche unique centrée sur le respect du développement de l'enfant.

L'intervenante : Marie Jacquot, assistante maternelle pendant 11 ans, formatrice certifiée et diplômée en psychopédagogie, s'appuie sur ses connaissances en développement de l'enfant et son expérience professionnelle pour accompagner les professionnelles dans le soutien à la parentalité au quotidien

Chaque formatrice intervient dans son domaine d'expertise et maîtrise pleinement les thématiques qu'elle anime grâce à son expérience de terrain, ses spécialisations et son parcours professionnel. Cette complémentarité permet de proposer des formations concrètes, actuelles et directement en lien avec les réalités du métier.



Marie, formatrice

Nombre de stagiaires :

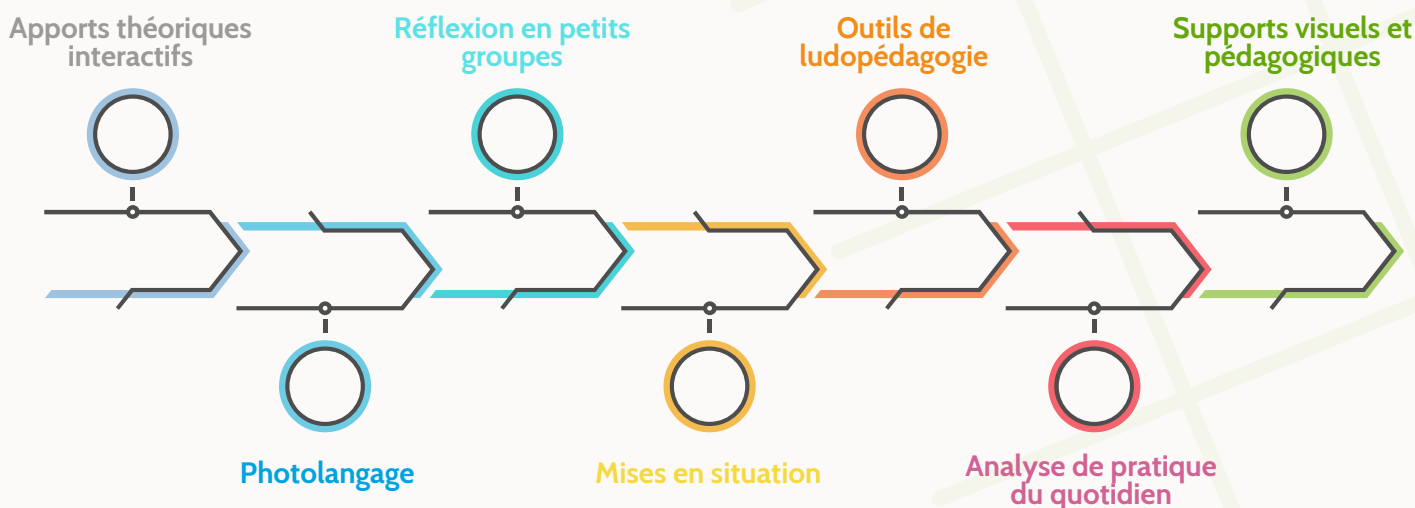
- sur site : entre 6 et 12
- à distance : entre 6 et 12

Intervention :

- sur site en Occitanie
- à distance sur toute la France

Moyens pédagogiques, techniques, organisationnels :

La formation s'appuie sur une pédagogie active et participative favorisant les échanges et l'expérimentation :



Chez Kestumdis, pas de cours magistral déconnecté de la réalité du terrain ; nous utilisons le jeu, les échanges et l'expérimentation pour favoriser un apprentissage vivant et concret.

Sur site, une salle adaptée permettant les temps de travail en groupe et les activités expérientielles sera nécessaire (avec si possible utilisation de l'extérieur)

En fin de parcours, une attestation nominative de formation est délivrée et le passeport de formation rempli





SOUTENIR LA PARENTALITÉ AU QUOTIDIEN

Modalités d'évaluation :

- Recueil des attentes en début de formation
- Échanges et activités tout au long de la journée
- Auto-évaluation des acquis
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

Accessibilité, personne en situation d'handicap :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Les besoins spécifiques pourront être étudiés en amont afin d'adapter les modalités d'accueil et de participation.

58 heures de formation par année civile

- Formation prise en charge à 100%
- Formations accessibles pour les assistant.es maternel.les et auxiliaires parentales
- Avoir au moins un particulier employeur
- Avoir un agrément valide pour les assistant.es maternel.les

BASE DE RÉMUNÉRATION

Assistant.e maternel.le :

- Allocation de formation :
montant forfaitisé à 5.57 € de l'heure ou maintien du salaire si formation sur temps d'accueil
- Frais de vie : 0,40 € du km, 16 € le repas (formation sur site)

Salarié.e du Particulier / Employeur :

- Allocation de formation :
montant forfaitisé à 7,42 € de l'heure ou maintien du salaire si formation sur temps d'accueil
- Frais de vie : 0,40 € du km, 16 € le repas (formation sur site)

Versement indemnités :

2 mois à compter du dernier jour de formation par Iperia directement sur votre compte bancaire

**POUR EN SAVOIR PLUS
ET VOUS INSCRIRE**

**INFO@KESTUMDIS.FR
07 64 09 13 21**

